CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

GECIMED

Société Anonyme au capital de 169 036 466 €.
Siège social : 14-16, rue des Capucines – 75002 Paris.
320 649 841 R.C.S. PARIS.

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société GECIMED sont convoqués en assemblée générale mixte le 30 mai 2011 à 15 heures au siège de la Société situé au 14-16, rue des Capucines à Paris 2ème à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

A titre ordinaire :

— approbation des rapports et des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2010,
— approbation des rapports et des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2010,
— Affectation du résultat,
— approbation des conventions soumises aux dispositions des articles L.225-38 et L.225-40 à L.225-42 du Code de commerce,
— ratification de la cooptation d'un Administrateur,
— autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter, par la Société, ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce,

A titre extraordinaire :

— délégation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce ;
— pouvoirs pour les formalités.

---

1) Participation à l'Assemblée

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister personnellement à cette assemblée ou de s'y faire représenter par toute personne physique ou morale de son choix ou d'y voter par correspondance.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, la participation à l'assemblée est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée, soit au 25 mai 2011, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes des titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité.

Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres en faisant parvenir leur attestation de participation au siège social de Gecimed, 16, rue des Capucines, 75084 Paris cedex 02, au plus tard le troisième jour ouvré précédant la tenue de l'assemblée, soit le 25 mai 2011 à zéro heure.

— Participation en personne à l'Assemblée

Tout actionnaire désirant assister à l'assemblée générale peut demander une carte d'admission de la manière suivante :

– Pour l'actionnaire nominatif : demande par lettre adressée au Service Titres et Bourse de Gecimed, 16, rue des Capucines, 75084 Paris Cedex 02 ;

– Pour l'actionnaire au porteur : demande à l'intermédiaire habilité assurant la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission soit adressée à la Société.

— Vote par correspondance ou par procuration

La Société adressera directement à tous les actionnaires nominatifs les formulaires de vote par correspondance et les formulaires de procuration.

En outre, la Société tient à la disposition des propriétaires d'actions sous la forme au porteur des formulaires de procuration et de vote par correspondance sur simple demande écrite adressée au siège social de Gecimed par voie postale à l'adresse sus-mentionnée, par télécopie au 01.40.40.64.81 ou par voie électronique à l'adresse assemblee@gecimed.fr, et reçue au plus tard six jours avant la date de réunion de l'assemblée, soit le 24 mai 2011.

— Vote par correspondance

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que si les formulaires dûment remplis et signés parviennent au siège social de Gecimed situé à l'adresse ci-dessus mentionnée trois jours au moins avant la date de l'assemblée générale, soit au plus tard le vendredi 27 mai 2011.

— Vote par procuration

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

L'actionnaire enverra en pièce jointe d'un e-mail à l'adresse assemblee@gecimed.fr une copie numérisée du formulaire signé de vote par procuration précisant ses nom, prénom, adresse et son identifiant nominatif, ou le cas échéant, ses références bancaires complètes et son attestation de participation, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué. Les copies numérisées de formulaire de vote non signés ne seront pas prises en compte.

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée.

Afin que les désignations ou révocations de mandat par voie électronique puissent être prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée, soit le 29 mai 2011, à 15 heures.

La révocation de son mandataire par un actionnaire devra être faite dans les mêmes formes que la nomination, par écrit ou par voie électronique selon le cas. Le formulaire devra préciser la mention « Changement de mandataire » et être renvoyé à la société au plus tard le 29 mai 2011, à 15 heures.

L'actionnaire ayant déjà exprimé son vote par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée générale.

2) Faculté de poser des questions écrites

Tout actionnaire a la faculté de poser des questions écrites au Conseil d'Administration jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 24 mai 2011 inclus.

Ces questions doivent être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à Gecimed, Président du Conseil d'Administration, 16 rue des Capucines, 75084 Paris Cedex 02, ou à l'adresse électronique suivante : assemblee@gecimed.fr, et être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les réponses aux questions écrites pourront être publiées directement sur le site internet de la Société, http://www.gecimed.fr

3) Documents mis à la disposition des actionnaires

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents relatifs à la présente assemblée seront tenus, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires, au siège social de la Société.

En outre, les informations et documents prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce, ont été publiés sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : http://www.gecimed.fr, vingt-et-un jours au moins avant l'Assemblée générale, soit le lundi 9 mai 2011.

Enfin, le texte intégral des projets de résolutions a été publié au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* n°45 du 15 avril 2011, complété d'un additif publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°49 du 25 avril 2011, et dans le journal d'annonces légales *« Le Publicateur Légal »* n°45 des 14 et 15 avril 2011, complété d'un additif publié dans le journal d'annonces légales *« Le Publicateur Légal »* n°47 des 19 et 20 avril 2011.

Le Conseil d'administration.

1102176